



Marché de l'emploi cadre dans l'informatique

Vers un nouveau record de recrutements ?

- **En 2021, le marché de l'emploi cadre a retrouvé sa vitalité, ce qui a particulièrement profité aux cadres informaticiens**
 - Après le trou d'air de 2020 formalisé par une chute de 19 % des recrutements, le marché de l'emploi cadre a retrouvé de la vigueur en 2021. Ainsi, les entreprises ont recruté 269 100 cadres en 2021, soit une progression de 18 % sur un an.
 - La vitalité du marché de l'emploi cadre s'est diffusée à l'ensemble des fonctions cadres, et particulièrement dans celle de l'informatique. Ainsi, 59 000 cadres informaticiens ont été recrutés en 2021 (+34 % par rapport à 2020), soit un niveau record.
- **Les recrutements de cadres informaticiens sont fortement concentrés en Île-de-France et dans les activités informatiques**
 - 6 cadres en informatique sur 10 ont été recrutés en Île-de-France, contre moins d'1 cadre sur 2 au global.
 - Près de 8 cadres informaticiens sur 10 ont été recrutés dans des entreprises du secteur des activités informatiques.
- **Pour 2022, la dynamique de fond devrait se poursuivre, notamment pour les métiers du développement informatique**
 - Les entreprises du secteur privé recherchent avant tout des cadres des métiers du développement informatique (4 offres d'emploi sur 10).
 - Les métiers de l'informatique industrielle et technique et ceux du big data affichent la progression la plus forte en termes d'offres d'emploi au 1^{er} semestre 2022 par rapport au 1^{er} semestre 2021.

En 2021, les recrutements de cadres informaticiens ont fortement rebondi pour atteindre un niveau record

La reprise du marché de l'emploi cadre en 2021 a particulièrement profité aux cadres informaticiens

Après le trou d'air qui s'est traduit par une chute brutale des recrutements en 2020, le marché de l'emploi cadre a retrouvé des couleurs en 2021. En effet, les entreprises du secteur privé ont recruté 269 100 cadres (+18 % en un an), retrouvant presque le niveau de 2019. Ce redémarrage des

recrutements s'est diffusé dans toutes les fonctions cadres et plus particulièrement dans l'informatique. Ainsi, 59 000 cadres informaticiens ont été recrutés en 2021 (+34 % par rapport à l'année précédente), soit un niveau supérieur au niveau d'avant-crise et jamais atteint par le passé.

Une nette concentration des recrutements de cadres informaticiens dans le secteur des services

En 2021, plus de 9 cadres en informatique sur 10 ont été recrutés dans les services et plus particulièrement dans les secteurs moteurs de l'emploi cadre que sont les activités informatiques et télécommunication (79 %), les activités juridiques, comptables et de conseil (8 %) et l'ingénierie-R&D (4 %). De manière générale, les métiers de la fonction informatique sont présents aujourd'hui dans l'ensemble des entreprises et dans

tous les secteurs d'activités puisqu'ils sont directement liés aux projets de transformation numérique à l'œuvre dans tout le tissu économique hexagonal. Pour autant, beaucoup de cadres informaticiens restent recrutés par des sociétés spécialisées (notamment les ESN, entreprises de services du numérique) qui proposent des prestations aux entreprises de tous secteurs.

Les cadres informaticiens sont plus souvent recrutés en Île-de-France

En 2021, la région capitale concentre la majorité des recrutements de cadres en informatique (6 embauches de cadres sur 10). Bassin fort de l'emploi cadre, l'Île-de-France accueille sur son territoire de nombreuses entreprises de services à forte valeur ajoutée et de sièges sociaux

qui sont de grands pourvoyeurs de postes cadres en informatique. Parmi les autres régions, Auvergne-Rhône-Alpes (9 % des recrutements de cadres informaticiens) et Occitanie (5 %) sont celles qui recrutent le plus de cadres dans la fonction informatique.

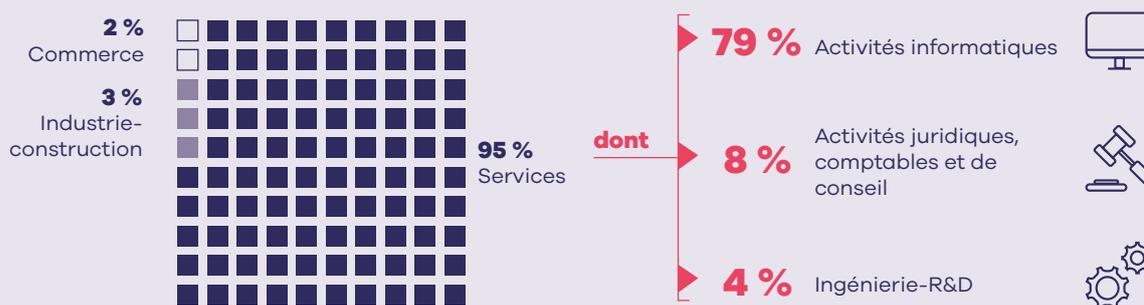
Les recrutements de cadres en informatique (en CDI et CDD d'un an et plus)

Évolution des recrutements de cadres entre 2018 et 2021



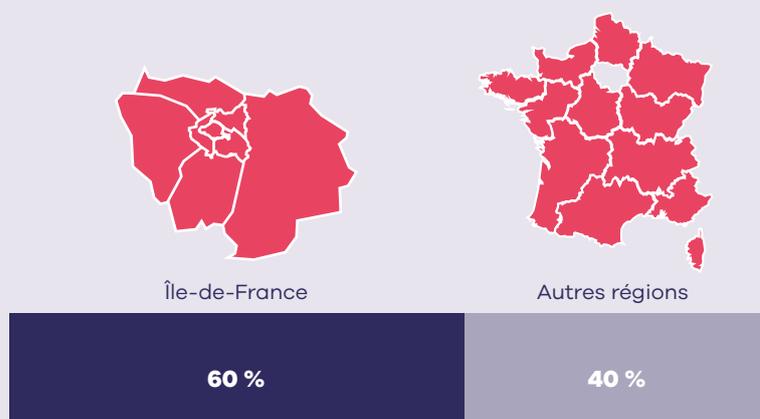
Source : Apec, 2022

Part des recrutements de cadres en informatique en 2021 selon le secteur d'activité



Source : Apec, 2022

Part des recrutements de cadres en informatique en 2021 selon la région



Source : Apec, 2022

Une dynamique de reprise toujours présente au 1^{er} semestre 2022

Au 1^{er} semestre 2022, les métiers du développement informatique ont été les plus recherchés

Pour 2022, la dynamique semble se maintenir en dépit du voile d'incertitudes qui pèse sur la croissance économique, dans le contexte géopolitique actuel. Au 1^{er} semestre 2022, la volumétrie des offres d'emploi publiées sur le site [apec.fr](https://www.apec.fr) a nettement bondi avec une progression de 34 % par rapport au 1^{er} semestre 2021. Concernant les offres pour des postes de cadres informaticiens, la situation est également favorable : +27 %. 2022 pourrait donc constituer une nouvelle année record pour le recrutement de cadres informaticiens.

Dans ce contexte de rebond du marché de l'emploi cadre, les métiers du développement informatique sont particulièrement recherchés. En effet, ils représentent à eux seuls 39 % de l'ensemble des offres en informatique au 1^{er} semestre 2022. Il s'agit notamment des postes de développeur.se, d'ingénieur.e en études et développement informatique et d'architecte développement. Viennent ensuite les familles des métiers de la gestion de projets informatiques (14 %) et des infrastructures et systèmes informatiques (12 %).

Les offres d'emploi cadre pour les métiers de l'informatique industrielle et du big data enregistrent les plus fortes progressions

La progression des offres n'est pas homogène selon les différentes familles de métiers en informatique. En effet, les offres d'emploi cadre pour les métiers de l'informatique industrielle et technique et ceux du big data ont particulièrement progressé entre le 1^{er} semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2022 (+65 % chacun). Aujourd'hui, la large diffusion des systèmes embarqués et de l'internet des objets (IoT) à l'ensemble des secteurs d'activité industrielle (automobile, aéronautique, télécommunications, santé, etc.) expliquent en grande partie cette progression. Les spécialistes en data sont quant à eux recherchés dans tous les secteurs d'activité, aussi bien dans l'industrie que dans les autres secteurs.

Les métiers de la gestion de projets informatiques enregistrent une hausse conséquente des offres d'emploi cadre sur la même période (+41 %), notamment pour les postes de chef.fe de projet informatique, chef.fe de projet Agile ou encore responsable informatique.

Avec une progression de 28 %, les métiers de l'intégration progicielle se situent au 4^e rang des métiers ayant la plus forte progression d'offres d'emploi cadre au 1^{er} semestre 2022 par rapport au 1^{er} semestre 2021. Celles-ci concernent principalement des postes de consultant.e technique progiciel et d'ingénieur.e intégration progiciel.

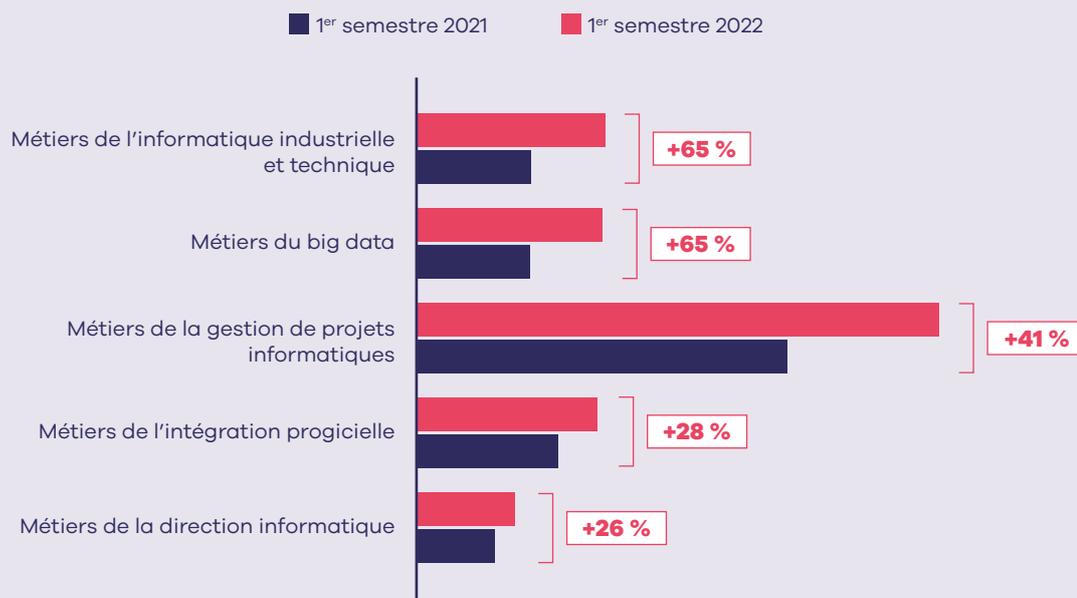
Offres d'emploi cadre en informatique (publiées sur Apec.fr au 1^{er} semestre 2022)

Répartition selon la famille de métiers



Offre d'emploi pour des cadres dans le secteur privé
Source : Offres publiées sur Apec.fr, 2022

Top 5 des familles de métiers en informatique ayant la progression la plus forte par rapport au 1^{er} semestre 2021



Nombre d'offres > 1 000
Source : Offres publiées sur Apec.fr, 2022

L'observatoire de l'emploi cadre



RECRUTEMENT
PRÉVISIONS
& PROCESSUS



TRAJECTOIRES
PARCOURS
& INÉGALITÉS



COMPÉTENCES
MÉTIERS
& SOCIÉTÉ

L'observatoire de l'Apec réalise des études pour mieux comprendre le marché de l'emploi des cadres et anticiper les tendances à venir, en matière de modalités de recrutement et de fidélisation, de processus de mobilité, d'évolution des métiers et des compétences.

Les études publiées s'articulent autour de trois grands axes :

- > Analyser les besoins, les difficultés et les processus de recrutement des cadres ;
- > Comprendre les trajectoires des cadres, leurs parcours et les inégalités qui peuvent en résulter ;
- > Révéler les évolutions des métiers et des compétences des cadres en lien avec les transformations sociétales.

Méthodologie

Cette étude repose sur :

- **Une enquête annuelle, menée auprès d'un échantillon permanent de 8 000 entreprises** représentatif de la répartition par région, par taille et secteur d'activités des salarié-e-s du secteur privé en France métropolitaine et représentant 1,4 million de salarié-e-s dont 345 500 cadres. L'interrogation téléphonique a été confiée à l'institut BVA Inférence et s'est déroulée du 24 novembre 2021 au 24 janvier 2022.
- **L'exploitation des offres d'emploi** publiées sur Apec.fr.

LES DERNIÈRES ÉTUDES PARUES DANS LA COLLECTION « RECRUTEMENT : PRÉVISIONS ET PROCESSUS »

- > Baromètre des intentions de recrutement et de mobilité des cadres, septembre 2022
- > Pratiques de recrutements des cadres 2022, juin 2022
- > Recrutements de cadres en 2022 – Prévisions Apec révisées, avril 2022
- > Baromètre des intentions de recrutement et de mobilité des cadres, avril 2022

ISSN 2681-2819 (COLLECTION RECRUTEMENT)

Septembre 2022

Cette étude a été réalisée par la direction Données et Études (DDE) de l'Apec.

Directeur de la DDE : Pierre Lamblin

Responsables du pôle études : Emmanuel Kahn, Gaël Bouron

Équipe projet : Christophe Lenzi, Thi Minh Chau Nguyen

Maquette : Caracter



Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr > Nos études



Suivez l'actualité de l'observatoire de l'emploi cadre de l'Apec sur Twitter: @Apec_Etudes

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 boulevard Brune – 75689 Paris Cedex 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0 809 361 212 Service gratuits + prix d'un appel

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H
*prix d'un appel local (France métropolitaine)

© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des Cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une oeuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CG C, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).